

Je suis vulnérable (liste restreinte du décret au JO du 3 août 2020).



ASA sur la base d'un certificat d'isolement fourni par le médecin.

Je suis fragile mais plus reconnu-e comme vulnérable par la liste restreinte de fin août.



Travail en présentiel avec masque chirurgical de type II fourni par l'EN et des aménagements horaires ou du poste de travail peuvent être accordés
Ou
CMO sur arrêt médical (et donc jour de carence).

Je suis cas contact à risque repéré par l'ARS ou l'assurance maladie (suite à un contact avec une personne COVID+ dans mon entourage).



ASA de 7 jours à compter du lendemain du dernier contact avec la personne COVID+ et sur la base d'un certificat d'isolement fourni par le médecin ou l'autorité sanitaire. **Les PE n'assurent pas leurs fonctions à distance.**

Je suis enseignant-e et parent d'un enfant ne pouvant être accueilli et en mesure de fournir :
- soit un certificat médical (car il est malade)
- soit une attestation de son établissement + une attestation sur l'honneur certifiant que je n'ai pas d'autre solution.



ASA sur présentation d'une attestation de la structure d'accueil de l'enfant ou d'un certificat médical, ainsi que d'une attestation sur l'honneur rédigée par la personne et précisant qu'elle ne dispose pas d'autre solution d'accueil.

J'ai un doute et en attente de test ou de résultats



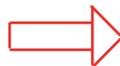
Rien n'est prévu dans les textes donc l'IEN autorise soit l'absence (sous quel statut administratif ? ASA ?), soit le fait de venir travailler ou alors arrêt avec **CMO** (et donc jour de carence). Le SNUipp et la FSU exigent une clarification rapide !

Je suis positif-ve au COVID



CMO (et donc jour de carence) prescrit par le médecin de la caisse d'assurance maladie ou médecin traitant.

Dans le cas où la classe ou l'école fait l'objet d'une mesure de fermeture totale ou partielle pour raison de santé.



Travail à distance si l'école est fermée totalement ou partiellement (plan de continuité pédagogique).